COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour le mardi 20 mars 2018, à 20h00.

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2018

3. Rapports de commissions

- Sociale du 1er février 2018 ;
- Conjointe Aménagement et Bâtiments et logement du 20 février 2018 ;
- Rapport intermédiaire de la commission Ad Hoc Stade de la Californie au 27 février 2018 ;
- Culture et loisirs du 28 février 2018 ;
- Finances du 5 mars 2018 ;
- Aménagement du 13 mars 2018.

4. Projets de délibérations

18-03 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 430'000 F, destiné au remplacement d'installations techniques et à des améliorations intérieures de l'épicentre, sis au chemin de Mancy 61, sur la parcelle N°4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

18-04 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné aux travaux d'étanchéité des murs, au remplacement des plots de verre des locaux enterrés au rez-inférieur et à la réfection de la toiture des bâtiments N° 4577, 5464 et 5466, sis au chemin du Grand-Clos 6, 8 et 10, sur la parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

18-05 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 66'000 F, destiné à l'étude, la réalisation et l'installation d'une fresque murale sur le pignon de l'immeuble sis au chemin du Vieux-Vésenaz 43, parcelle privée N°5335 de la commune de Collonge-Bellerive.

5. Projet de résolution

Néant.

6. Projet de motion

Néant.

7. **Questions au Conseil administratif**

8. **Communications des membres du Conseil municipal**

9. **Communications du Conseil administratif**

10. **Naturalisations à huis-clos**

Norberto Birchler
Président du Conseil municipal

Collonge, le 8 mars 2018